

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Sandra St-Jean

<https://www.cadre21.org/membres/39eb5e96db46def2193a978c>

Date d'obtention : 2025-01-07 16:08:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

La trousse Sexto structure l'intervention afin de limiter la propagation de photo rapidement et en protégeant l'intégrité des élèves. Il s'agit de recueillir le maximum d'informations, auprès des différentes personnes concernées, pour bien comprendre et faire l'évaluation de la situation et du contenu envoyé sans l'avoir regardé. Il s'agit de déterminer s'il est question d'un acte impulsif ou malveillant. C'est également une démarche qui est faite en partenariat avec le service de police, qui assure la confidentialité et qui respecte les lois.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

L'analyse de la situation et le recueil des informations sont importants. Il est important de valider les informations avec plus d'une personne dans la mesure du possible. Il faut être en mesure de bien comprendre l'intention de départ de la personne qui a pris la photo.

L'intervenant en milieu scolaire applique la trousse Sexto lorsqu'il s'agit d'une intervention requise auprès d'un élève et non à la demande du parent ou d'un policier.

Puis dans tout le processus, il est important de préserver l'intégrité des élèves et de n'apporter aucun jugement.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'évaluation de l'intention de l'acte à savoir si c'est un geste impulsif ou malveillant me semble la plus délicate puisqu'elle influence tout le reste du protocole. Le recueil de données est alors très important pour statuer l'intention de départ.